Laurence Rossignol : le CCIF accompagne plus de 400 plaintes pour injure raciale

09/04/2016 à 15h25

Le Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF) a donné, vendredi 8 avril, les détails de son action de justice contre la ministre des Droits des femmes Laurence Rossignol, qui avait comparé les musulmanes qui choisissent de porter le voile aux « nègres américains » favorables à l'esclavage.

A quand une sanction contre la ministre des Droits des femmes ? Le Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF) n'en espère pas moins. Pour son porte-parole Yasser Louati, les propos de Laurence Rossignol assimilant certaines femmes voilées à des esclaves consentantes n'ont rien d'un dérapage. « Elle n'exprime que l'avis du gouvernement. La preuve, personne n'a condamné ses propos, elle n'a été ni recadrée, ni rappelée à l'ordre », déclare-t-il à Saphirnews à l'issue d'une conférence de presse organisée au siège du CCIF vendredi 8 avril. En conséquence, l'association a lancé un appel aux individus souhaitant porter plainte contre la ministre. Une initiative concluante puisque 400 personnes ont manifesté leur volonté de la poursuivre en justice.

« Ces déclarations ont suscité une grande émotion et une grande solidarité », témoigne Lila Charef, responsable du service juridique du CCIF, qui rapporte que les plaignants sont des personnes issues « de tous les horizons ». Parmi elles, des femmes voilées, des femmes noires, des hommes et même des personnes ni noires ni musulmanes. Présente au point presse comme Marwan Muhammad, directeur exécutif du CCIF, Mireille Fanon Mendès-France fait également partie du lot des

plaignants, pour sa part au nom de la Fondation Frantz Fanon.

Les propos incriminés « traduisent du négationnisme car il n'y a pas eu de "nègres américains" pour l'esclavage. C'est du révisionnisme, de la misogynie et de la négrophobie », estime Yasser Louati, qui déplore la confiscation de la parole aux femmes voilées opérées ces derniers jours.

(…) SaphirNews